



RÉFLEXIONS PRÉALABLES À L'ÉLABORATION DE LA CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE METZ MÉTROPOLE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
Pour mieux vivre ensemble	3
Une volonté affirmée	4
CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DE METZ METROPOLE	5
Chapitre 1 : favoriser une action intercommunale plus participative	6
Chapitre 2 : Réussir le processus participatif	7
Chapitre 3 : Évaluer et partager les résultats de la démarche participative	8
CE QUE NOUS ENTENDONS PAR PARTICIPATION CITOYENNE	9
POURQUOI FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ?	11
Écouter la parole du citoyen pour reconnaître son expertise d'usage	12
Co-responsabiliser les habitants et les élus	12
S'assurer de la cohérence et de la bonne compréhension de l'ensemble du processus	12
Fonder une intelligence collective	12
Développer l'attractivité territoriale	12
QUI PARTICIPE ?	13
Les habitants	14
Les représentants des organisations associatives et socioprofessionnelles	14
Les élus	14
Les agents du territoire de Metz Métropole	14
QUELS SONT LES FONDEMENTS D'UNE PARTICIPATION REUSSIE ?	15
L'information	16
La sensibilisation	16
La formation	17
L'encouragement à l'expression	17
SUR QUELS CHAMPS LA PARTICIPATION PEUT-ELLE S'EXERCER ?	19
La participation au cœur de la prospective, de la stratégie et des politiques d'agglomération	20
La participation au cœur des projets d'aménagement	20
La participation au cœur des services publics de proximité	21
La participation au cœur d'une évaluation partagée	21
DE LA REFLEXION A LA CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DE METZ METROPOLE	23
BIBLIOGRAPHIE	25

PRÉAMBULE

POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Cette réflexion est née dans un contexte de crises. Crises multiples, crises convergentes, mondiales et systémiques : crise financière, crise économique, écologique et alimentaire.

Ces crises appellent à remettre en cause nos manières de penser et nous interrogent sur la pertinence de nos modes d'organisation, tant à l'échelle du monde, qu'à l'échelle de notre continent, de notre pays de notre territoire.

Parce que ces crises remettent en cause nos acquis sociaux, parce qu'elles accentuent les difficultés des plus fragiles d'entre nous, nous traduisons ces mutations profondes de notre société par des expressions floues: crise sociale, crise de confiance, crise du politique, crise de la démocratie.

Ces nouvelles réalités nous déstabilisent, fragilisent nos organisations, et surtout modifient notre vision du futur...

Cette toile de fond est de plus en plus perceptible par nos concitoyens, même si elle n'est pas vécue et pas comprise par tous de la même manière...tout dépend de la place de chaque acteur dans la mise en scène de la « vie quotidienne » sur la place publique...

Cette transformation du regard de nos concitoyens sur le monde et sur notre société est de plus en plus affirmée et à la fois paradoxale :

- les citoyens donnent l'apparence de se désintéresser de la sphère politique, et l'abstention de plus en plus forte à chaque élection le démontre

- d'un autre côté , ils disent vouloir mieux contrôler l'action publique, participer de plus près à l'élaboration des projets de la cité et œuvrer à la transformation sociale pour une société plus juste, plus solidaire, plus équitable et plus durable. Pour preuve, les initiatives citoyennes portées par la vie associative n'ont jamais été aussi nombreuses!

C'est ce paradoxe qui est à interroger.

C'est une nouvelle gouvernance que nous invitons à réinventer : comment concilier le pouvoir de décision des élus, base de la démocratie représentative, et ces nouvelles formes de participation et d'expression citoyennes ?

Ce sera par ce dialogue renouvelé avec le plus grand nombre de nos concitoyens que nous saurons demain, à l'échelle de notre territoire, faire émerger et réunir les intelligences collectives pour « mieux vivre ensemble » et participer à la co construction du bien commun et de l'intérêt général d'une métropole durable pour tous !

C'est ainsi que l'atelier « qualité de vie » a souhaité traiter tout au long de cette année la question de la participation citoyenne qui permettra de replacer l'homme et le respect des valeurs humaines au centre des préoccupations.

UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE

Metz Métropole, Communauté d'Agglomération formée de 40 communes, a déjà initié cette démarche de concertation. Elle a installé le 12 mai 2009, le Conseil de Développement Durable (CODEV). Celui-ci remplit une fonction consultative auprès des élus de Metz Métropole. Le Président de Metz Métropole peut le saisir sur des sujets aussi divers que l'élaboration du Projet d'agglomération durable, toutes questions relatives à l'avenir et au développement durable du territoire ou toutes réflexions s'inscrivant dans le cadre des politiques communautaires proposées par le Conseil de Développement lui-même. Le CODEV est constitué de 80 membres bénévoles issus de cinq collèges : monde économique, habitants, monde socio-éducatif, monde associatif et personnalités qualifiées.

Les membres du CODEV ont un rôle de vigie ne serait-ce qu'à travers leur quotidien de citoyen.

Le CODEV est considéré comme un porte-voix auprès des élus. Ses membres souhaitent faire valoir leur impertinence responsable grâce à des propositions enrichissantes pour les élus.

Pour sa première année d'existence, le CODEV tente de répondre à la question « Quelle agglomération durable pour demain ? ». Pour cela ont été mis en place cinq ateliers (cf schéma).

L'atelier « qualité de vie » souhaite mettre au cœur de la ville durable l'Homme en tant qu'acteur de cette construction.

Les résultats aux dernières élections ainsi que la faible représentation de l'ensemble des habitants dans les quelques espaces qui leur sont déjà ouverts (réunions publiques, comité de quartier, etc.) posent la question de la participation citoyenne pour l'ensemble du territoire de la métropole. C'est parce que les membres du Conseil de développement sont convaincus de l'intérêt de la participation, qu'ils proposent aux élus et aux techniciens de s'engager à développer la participation citoyenne.

Cette réflexion préalable est un premier élément qui invite à la co construction d'une charte* de la participation, afin de s'accorder sur les objectifs, les acteurs et le champ de la participation citoyenne.

Par la suite, l'atelier proposera aux élus et aux services de Metz Métropole d'initier la démarche au travers d'actions concrètes portées par Metz Métropole concernant la vie des citoyens (mieux vivre ensemble).

* D'après le Petit Larousse, une charte est :

- Un écrit solennel qui était destiné à consigner des droits ou à régler des intérêts.
- Loi, règle fondamentale.

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DE METZ METROPOLE

Ce document est le résultat d'une réflexion collective et d'échanges menés par les membres de l'atelier Participation et co-construit avec les services et les élus de Metz Métropole

CHAPITRE 1 : FAVORISER UNE ACTION INTERCOMMUNALE PLUS PARTICIPATIVE

ARTICLE 1 ENRICHIR LES CHOIX POLITIQUES DES ÉLUS

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'engage à favoriser la participation des habitants aux principaux projets qui les concernent. Elle veille à recueillir les attentes et les avis du public pour apporter un regard complémentaire sur les problématiques du territoire.

La démarche de participation menée par Metz Métropole s'inscrit dans la volonté de bénéficier de l'expertise d'usage de ses habitants afin d'enrichir et renforcer la démocratie représentative locale.

ARTICLE 2 ÊTRE PLUS LISIBLE

La Communauté d'Agglomération s'attache à rendre toujours plus lisible l'action publique intercommunale. Ainsi, elle facilite l'expression des habitants pour mieux comprendre leurs attentes et besoins spécifiques de chacun et de tous. De même, la participation permet aux habitants d'être pleinement auteurs et acteurs de leur territoire.

ARTICLE 3 L'APPROPRIATION DU PROJET

La Communauté d'Agglomération s'emploie à faire participer les citoyens le plus en amont possible des choix politiques. La participation peut s'exercer dans l'ensemble des champs de compétences de la Communauté d'Agglomération. Quatre principaux domaines sont en particulier identifiés :

- La prospective, la stratégie et les politiques d'agglomération,
- Les projets d'aménagement et de développement,
- Les services publics de proximité,
- L'évaluation partagée des projets de participation.

ARTICLE 4 UNE DYNAMIQUE DE CONCERTATION

Chaque démarche participative engagée par la Communauté d'Agglomération constitue un espace d'échange, de construction et de production d'intelligence collective.

ARTICLE 5 VERS L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération considère que les démarches participatives renforcent l'attractivité et le dynamisme du territoire. Elles témoignent d'une volonté politique qui encourage de nouveaux processus de prise de décision favorisant l'échange, le partage et le « vivre ensemble ».

ARTICLE 6 DES MOYENS NÉCESSAIRES POUR LA PARTICIPATION

La Communauté d'Agglomération recherche la participation de tous les habitants. Elle a pour ambition de développer les conditions permettant de diversifier les publics et encourager l'expression des personnes les plus éloignées du processus de participation.

Les moyens humains et budgétaires sont reconnus comme étant un investissement indispensable pour la réussite des processus.

CHAPITRE 2 : RÉUSSIR LE PROCESSUS PARTICIPATIF

ARTICLE 7 UNE INFORMATION ADAPTÉE AU PUBLIC

La Communauté d'Agglomération veille à diversifier les modes de concertation (espaces, lieux et temps d'information) pour créer les conditions nécessaires au développement de la participation et garantir une action globale et continue d'information, de sensibilisation, de formation et de développement des capacités d'expression.

ARTICLE 8 LA SENSIBILISATION SUR LES PROBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération s'engage à sensibiliser davantage les habitants sur les nouvelles problématiques du territoire communautaire. Elle veille à diversifier les modes de concertation et prévoit les outils de dialogue adaptés.
Être suffisamment renseigné sur les grandes questions encourage le citoyen à participer volontairement à la démarche.

ARTICLE 9 UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET RESPONSABILISATION

La Communauté d'Agglomération s'attache à consacrer des temps de formation pour les différents acteurs de la concertation afin de favoriser la compréhension mutuelle, de mettre en œuvre des regards croisés et d'acquérir une culture commune et un sentiment d'appartenance communautaire.

ARTICLE 10 RECONNAÎTRE LE RÔLE DE CHACUN

La Communauté d'Agglomération considère que la mise en application des démarches participatives repose sur une reconnaissance mutuelle des rôles et responsabilités de chacun :

- Les élus locaux sont les garants politiques du processus de participation, ils pilotent chaque étape clé. Ils s'appuient sur le processus de participation pour la recherche collective de l'intérêt général et détiennent le pouvoir d'arbitrage et de décision.

- les habitants / usagers / citoyens, qu'ils soient acteurs individuels ou groupes organisés, contribuent en toute responsabilité, par leur connaissance des besoins du territoire à enrichir le débat et à éclairer les choix des élus.
- les services sont les pilotes techniques des démarches participatives. Ils mettent à disposition leur expertise technique des thématiques soumises à la participation. Ils restent neutres et soumis à l'obligation de réserve.

ARTICLE 11 LE RÔLE DU CODEV

Le Conseil de Développement Durable de Metz Métropole définit les objectifs et les attendus de la démarche participative, puis les partage avec l'ensemble des acteurs associés. Dans ce cadre, il est le garant de la reconnaissance du rôle de chacun et notamment du pouvoir décisionnel final des élus. Il veille à maintenir la qualité d'écoute et de coopération qu'il entretient avec les élus et les services de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole afin de réfléchir ensemble à l'intérêt général des habitants.

CHAPITRE 3 : ÉVALUER ET PARTAGER LES RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

ARTICLE 12 UNE ÉVALUATION PARTAGÉE

Toutes les démarches de participation engagées par la Communauté d'Agglomération sont rendues publiques et évaluées avec les acteurs associés au projet et les publics concernés.

ARTICLE 13 COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CHARTE

La mise en œuvre des dispositions de la charte est confiée à un Comité de pilotage. Conduit par le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant, il est composé du Président et Vice-Président du Conseil de Développement Durable, du Conseiller délégué en charge de la Participation citoyenne, des Directeurs Généraux Adjointes ainsi que du Directeur Général des Services. Le Comité se réunit une à deux fois par an, il coordonne la mise en application de la charte par l'ensemble des services concernés et assure la définition des modalités de la participation avec les habitants.

ARTICLE 14 UNE CHARTE ÉVOLUTIVE

Une cellule de suivi de la charte, présidée par le Président du Conseil de Développement Durable de Metz Métropole ou son représentant, est mise en place par la Communauté d'Agglomération afin d'en assurer le caractère évolutif. Elle regroupe des membres du Conseil de Développement Durable, des élus et des représentants des services de Metz Métropole. Elle a pour mission d'évaluer régulièrement la mise en œuvre de la Charte de la participation citoyenne et formule, au besoin, des propositions d'orientations. L'application de cette charte fait l'objet d'un bilan annuel dans le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Fait à Metz le : 13 mars 2012

Le Président
du Conseil de Développement Durable
de Metz Métropole

Jean-Baptiste BOSCHIAN



Le Président
de Metz Métropole

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz



CE QUE NOUS ENTENDONS PAR PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne doit permettre l'association des citoyens à la définition des grands projets du territoire, aux processus d'élaboration des questions qui les concernent, ainsi qu'à la mise en oeuvre de leurs solutions.

C'est une démarche dont il faut accepter l'aspect expérimental et l'incertitude des résultats.

Au-delà de la concertation, c'est une évolution des modes de pensée des élus, des techniciens, des citoyens, et des rapports établis entre eux. La conception du territoire ne doit plus être assurée dans le seul cadre d'une réflexion partagée entre deux types d'acteurs : ceux qui décident (la maîtrise d'ouvrage) et ceux qui réalisent (la maîtrise d'œuvre), mais elle doit être élargie aux citoyens (la maîtrise d'usage).

L'objectif est de placer le citoyen, l'Homme, plus au centre de nos préoccupations.

Pour nous, la participation citoyenne se traduit par l'implication individuelle ou collective de citoyens dans les sphères privées ou publiques selon les valeurs qui leur sont chères. Ces pratiques se transforment constamment et nécessitent un apprentissage autant de la part des citoyens consultés que de la part de leurs instigateurs. Il est nécessaire que les personnes qui souhaitent participer puissent être outillées pour le faire au mieux de leurs capacités.

POURQUOI FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

La participation citoyenne est donc un nouveau mode de gouvernance non seulement descendante, mais aussi ascendante avec une concertation de tous les acteurs du territoire. La démocratie participative mise en place aujourd'hui, peut être améliorée, en permettant que tous participent. C'est dans cette optique que l'atelier « qualité de vie » propose cette démarche.

ÉCOUTER LA PAROLE DU CITOYEN POUR RECONNAÎTRE SON EXPERTISE D'USAGE

Recueillir les attentes, les avis de la population, apporte un regard et une expertise complémentaires sur les problématiques du territoire communautaire. Cela permet de bénéficier de l'expertise d'usage du citoyen. De plus, la vision du citoyen peut enrichir le projet sur d'autres valeurs en dehors de l'économique. **Il est donc important que les projets s'inscrivent dans la durée et pas seulement au regard des impératifs économiques et financiers.** Nous avons aussi à nous intéresser à la raison d'être des projets et aux usages.

Les regards croisés participent à l'émergence de l'Intelligence collective. Condition : transparence et reconnaissance des rôles de chacun.

CO-RESPONSABILISER LES HABITANTS ET LES ÉLUS

La manière de prendre la décision est aussi importante que la décision elle-même. Oser la participation citoyenne, c'est redonner sa place à l'Homme au sein de la société, place qu'il n'aurait jamais du perdre au profit d'éléments

économiques ou techniques. Cet effort va également permettre aux habitants d'un territoire de mieux comprendre les décisions politiques et les arbitrages qui doivent être faits. **Il faut donner aux habitants les clefs pour comprendre l'environnement et les contraintes des élus pour qu'ils acceptent mieux leurs choix. De plus, une décision prise en concertation avec la population en assoit la légitimité.**

Ainsi, associer les citoyens aux projets permettrait aux élus d'être en mesure de connaître et de prendre en considération les diverses préoccupations des citoyens qu'ils représentent. Cet échange avec les citoyens permettrait également aux élus de mieux expliquer leur choix de décisions.

Lorsque le citoyen a participé à la réalisation d'un projet, il s'en sent responsable et va donc davantage le porter et le défendre face à ses concitoyens. Néanmoins, la participation rencontre des limites. Actuellement, force est de constater que les espaces ouverts à la participation ne fonctionnent pas toujours. **L'idéal serait de passer d'habitants consommateurs à des citoyens auteurs et acteurs.** En devenant acteur : les Hommes sont formés, mobiles, curieux, inventifs, ils ne se contentent plus d'une démocratie donnant seulement le droit à l'expression.

S'ASSURER DE LA COHÉRENCE ET DE LA BONNE COMPRÉHENSION DE L'ENSEMBLE DU PROCESSUS

Si la participation est engagée le plus en amont possible de la décision, le citoyen ne subit plus la décision, il la

comprend. La participation permet au citoyen de devenir auteur et acteur. **« Faire prendre conscience »/rendre compréhensible est fondateur du respect de la décision prise.** Pour enrichir la décision finale par le travail de recueil d'avis, il est nécessaire d'avoir un changement de nos modes de fonctionnement.

S'assurer du respect de la décision prise **induit la mise en place d'une évaluation partagée*** nécessitant un suivi régulier.

FONDER UNE INTELLIGENCE COLLECTIVE

La participation citoyenne constitue un espace d'échange, de construction, de production de plus-values collectives / d'intelligence collective. Ces espaces de « respiration démocratique » permettent de donner du sens à la politique avec des lieux de débats et de propositions qui inventent une autre démocratie que celle habituellement fondée sur les humeurs que récoltent les sondages.

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Un environnement, un cadre de vie co construit avec les habitants et les acteurs locaux contribuera à l'attractivité territoriale. La mise en place des démarches participatives témoigne d'une volonté politique qui encourage de nouveaux processus de prise de décision favorisant l'échange et le «vivre ensemble».

Ces valeurs de qualité de vie, de dynamisme et de modernité sont également celles recherchées par les entreprises pour leurs salariés. C'est pourquoi nous affirmons que la participation est un facteur d'attractivité territoriale.

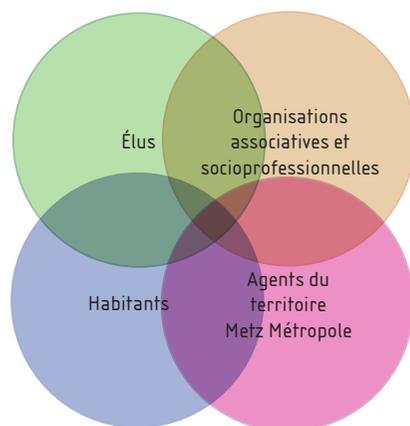
* Évaluation partagée : associer les acteurs et les habitants d'un territoire à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie. Celle-ci doit permettre de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, des attentes de la population. Elle doit également être l'occasion de vérifier l'efficacité des moyens affectés et permettre leur évolution.

QUI PARTICIPE ?

Sur le territoire, de Metz Métropole interviennent différents acteurs :

- les habitants ;
- les représentants d'organisations associatives et socioprofessionnelles ;
- les élus, communautaires et municipaux ;
- les agents du territoire de Metz Métropole

Ces derniers, lors de démarches participatives, mettent en commun leurs savoirs, leurs savoir-faire et leurs compétences pour le développement du territoire. En ce sens, ils agissent pour l'intérêt commun : un développement durable et une qualité de vie meilleure qui renforcent par conséquent l'attractivité du territoire.



LES HABITANTS

C'est l'ensemble de tous ceux qui vivent ou travaillent sur le territoire, regroupés ou non au sein de lieux de parole, et qui souhaitent contribuer à la définition de l'intérêt commun.

Ceux-ci ont une perception et une pratique du territoire

qui leur octroient une certaine expérience. Il est donc important de recueillir leurs attentes et leurs propositions et de les intégrer dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action communautaire.

LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES ET SOCIOPROFESSIONNELLES

Il s'agit de toutes les formes de représentation intermédiaire, les groupes constitués entre l'individu et la sphère politique, par exemple : les associations, les syndicats, les chambres consulaires, les entreprises, les conseils de quartiers, etc.

Ces « corps intermédiaires » sont en relation avec la population, et peuvent faire remonter de l'information auprès de Metz Métropole. Ils représentent un relais efficace pour informer ou mobiliser les citoyens à l'échelle locale. Ils ont la capacité d'alerter dans les deux sens.

À travers leur mandat associatif, ces représentants peuvent prendre appui sur leurs réseaux et représenter ceux qui ont la même sensibilité qu'eux et qui se regroupent dans ces réseaux. Les associations sont des lieux d'écoute. Ils sont des passeurs de parole, ils défendent des intérêts partagés.

LES ÉLUS

Les élus communautaires disposent du pouvoir d'arbitrage et de décision sur l'ensemble des compétences de Metz Métropole. Ils sont les garants de l'intérêt commun, qui doit être recherché et débattu de façon collective. Ils ont mis en place le Conseil de Développement Durable et ont exprimé leur attente des avis

émanant des citoyens pour élaborer des politiques adaptées aux attentes et besoins. Pour ce faire, ils souhaitent la participation des citoyens à la construction des projets concernant la Cité.

Les élus municipaux, de l'ensemble du territoire de Metz Métropole, sont en contact direct avec la population et les élus communautaires. Ils peuvent être des acteurs à part entière de cette démarche d'écoute et de participation citoyenne.

Il appartient aussi aux élus communautaires de veiller à ce que les délégataires de service public soient associés et porteurs de la démarche participative (TAMM, SAREMM, HAGANIS, les équipements culturels, etc.)

LES AGENTS DU TERRITOIRE DE METZ MÉTROPOLE

Il s'agit des personnes travaillant au sein des services de Metz Métropole, des Communes, mais aussi dans les organismes associés comme l'AGURAM et Metz Métropole Développement.

Ils sont également en contact direct avec les habitants et les partenaires du territoire de Metz Métropole.

L'une des missions des agents de Metz Métropole est d'éclairer les élus pour leurs prises de décisions, en vérifiant l'opérationnalité et la faisabilité des projets. Ils disposent pour ce faire, des savoirs techniques et de l'expertise nécessaire. Leur professionnalisme les invite à s'appuyer sur les bonnes pratiques d'autres collectivités. De ce fait, ils participent à la vie du projet, recueillent les avis et propositions formulés par les différents publics concertés. Ils sont eux aussi à part entière des acteurs du territoire.

QUELS SONT LES FONDEMENTS D'UNE PARTICIPATION RÉUSSIE ?

La participation suppose l'information et la compréhension par tous des sujets à traiter et de leurs enjeux. Il convient, avant tout, que Metz Métropole garantisse la lisibilité et la transparence de ses actions en aidant à l'accès à **une information complète et formatrice**.

La Communauté d'Agglomération doit développer une action globale et continue d'information, de sensibilisation, de formation et de développement des capacités d'expression, pour créer les conditions nécessaires au développement de la participation.

L'INFORMATION

Le but de l'information est de **faire passer un message, sensibiliser sur un sujet. Ceci permet aux différents acteurs d'être renseignés et d'avoir la connaissance pour pouvoir éventuellement donner son avis.**

Pour faire part de ses observations et de ses attentes, il est nécessaire que chaque individu sache où et à qui s'adresser. Or l'absence d'information sur ces différents lieux peut être un frein.

Cette recherche d'information n'est pas nécessairement une démarche volontaire de la part de l'habitant. Il faudra donc favoriser la diversité des espaces, des lieux et des temps d'information.

Le parc éolien du Haut des Ailes

Pour l'implantation du parc éolien du Haut des Ailes, la Communauté de communes de la Vezouze a organisé une réunion publique pour mieux informer la population sur le projet. Un voyage a été programmé pour les habitants et les élus pour visiter un parc éolien au Luxembourg.

Un comité local de suivi est mis en place associant des habitants des communes concernées, des agriculteurs et des élus. Par ailleurs, une concertation est engagée avec les partenaires institutionnels qui se traduit par la création d'un comité territorial de concertation.

Pendant la construction du parc, un espace d'accueil est mis en place sur le site afin d'informer les habitants et de recueillir leurs éventuelles doléances.

LA SENSIBILISATION

Cette étape permet de sensibiliser sur les nouvelles problématiques du territoire communautaire. Les habitants ainsi prennent conscience, de ce qui se passe sur leur agglomération. Cela leur permettra d'être réceptif aux futurs projets envisagés. C'est cette étape qui peut donner envie au citoyen de participer.

Le « Fond d'initiatives citoyennes » une nouvelle forme de sensibilisation à des actions citoyennes

Initié par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, le fond d'initiatives citoyennes (F.I.C) vise à soutenir les initiatives locales des habitants et des associations afin de développer des expériences concrètes de démocratie participative.

En 2005, les Communautés des communes du Pays de l'Orne et du Pays de Briey ont mis conjointement en place le F.I.C, les projets visés sont généralement des projets ponctuels et innovants : animations et fêtes de quartiers, actions culturelles, sportives, loisirs, sources d'échanges et de solidarité. Les collectivités montrent ainsi leur volonté de créer une dynamique à l'échelle des deux territoires et d'encourager les actions citoyennes.

Depuis 2008, le département de la Meurthe-et-Moselle compte 12 F.I.C.

LA FORMATION

Ici l'individu rentre dans une démarche plus volontaire, où il cherche à approfondir et développer ses connaissances.

C'est une démarche construite par des individus ou des groupes qui expriment ainsi leur désir d'approfondir leurs savoirs sur un sujet pour, ensuite mieux partager cette connaissance, d'être en capacité de donner un avis éclairé. « Tous former, tous formateur »¹.

Les temps de formation doivent regrouper les différents acteurs de la concertation sur des sujets essentiels (exemple : l'intérêt général, le bien commun,...) afin de favoriser la compréhension mutuelle, de mettre en œuvre des regards croisés et d'acquérir une culture commune, voire communautaire.

Une conférence citoyenne pour l'entretien des rivières de la Communauté de communes des Trois Vallées

La Communauté de communes des Trois Vallées investissait depuis plusieurs années dans la restauration et la mise en valeur du Rupt de Mad et de ses principaux affluents, à travers la restauration des berges et l'entretien de certains ouvrages hydrauliques. Or, beaucoup de ces travaux auraient dû être pris en charge directement par les propriétaires riverains des berges.

Pour trouver des solutions équitables de gestion et d'entretien, les élus ont donc organisé une conférence citoyenne rassemblant habitants de la Communauté de communes et riverains de la rivière préalablement tirés au sort dans un panel de volontaires.

Deux journées de formation et d'information ont été organisées en amont de la conférence aux côtés d'experts de l'Agence de l'eau et bureaux d'études afin que chacun puisse discuter en toute connaissance des enjeux liés à l'eau sur le territoire.

À l'issue de la conférence, les habitants ont rendu aux élus un certain nombre de propositions, des solutions ont effectivement été trouvées.

L'ENCOURAGEMENT À L'EXPRESSION

Il s'agit de s'assurer que tous participent et pas seulement ceux qui ont accès à la parole, ceux qu'on entend toujours. L'expression et la participation doivent être recherchées parmi toutes les catégories de la population. Cela suppose de prévoir des modes de concertation adaptés aux différents acteurs, en utilisant différentes méthodes :

- Recueillir la parole;
- Être à l'écoute des préoccupations, prendre en compte les attentes par l'action, la considération ;
- Offrir la possibilité de réagir grâce à l'e-participation ;
- innover et démultiplier des lieux d'expression de la parole du citoyen.



/// **« Graines de citoyens » une opération de sensibilisation à la citoyenneté**

/// Dans le cadre de la politique de démocratie locale de la ville de Metz et ses ateliers thématiques, il a été proposé de développer des actions de sensibilisation à la citoyenneté au plus proche des habitants, sur le terrain, sur la base d'une opération baptisée « Graines de citoyens ».

Afin de renforcer l'implication des habitants dans la vie de la ville, des performances se sont déroulées durant l'été à différents endroits de la ville sous forme de porteurs de paroles.

Rencontrer des personnes les plus éloignées des dispositifs participatifs lors des manifestations existantes et de développer avec les populations concernées une complicité dans un rapport de proximité et d'échange, permettant de donner une lisibilité supplémentaire à la démarche participative véhiculant des messages citoyens forts.



¹ Expression issue des mouvements d'éducation populaire.

SUR QUELS CHAMPS
LA PARTICIPATION
PEUT-ELLE S'EXERCER ?

La participation doit être constitutive de la gouvernance métropolitaine, c'est-à-dire, que par essence, elle doit s'appliquer / s'exercer à l'ensemble des compétences de Metz Métropole.

Dans un premier temps sur la base d'expériences d'autres agglomérations, l'atelier « qualité de vie » a identifié quatre principaux champs où la participation citoyenne active doit être mise en œuvre au sein de Metz Métropole :

- La prospective, la stratégie et les politiques d'agglomération ;
- Les projets d'aménagement et de développement ;
- Les services de proximité ;
- L'évaluation partagée.

LA PARTICIPATION AU CŒUR DE LA PROSPECTIVE, DE LA STRATÉGIE ET DES POLITIQUES D'AGGLOMÉRATION

Il s'agit de préparer l'avenir, réfléchir à demain, en dessinant les grandes lignes d'une stratégie partagée sur les différentes politiques à élaborer comme le Projet de territoire, le Plan climat territorial, le Programme Local de l'Habitat (PLH), ÉcoCité, ou encore le Schéma de développement économique.

Tous les acteurs qui collaborent à l'évolution de l'agglomération et de son territoire sont en droit de participer. Il est donc indispensable de les associer au projet d'agglomération.

La construction partagée de l'intérêt commun est nécessaire pour que chaque acteur puisse alimenter le projet et orienter plus efficacement son action.

Le projet de territoire de la Communauté de communes du Pays de Phalsbourg

Afin de dresser le bilan de ses activités, la Communauté de communes du Pays de Phalsbourg a construit un nouveau projet de développement pour pouvoir reprendre en main la destinée du territoire.

Ainsi a débuté une grande démarche de concertation qui favorise la démocratie et la participation de la population :

- un forum de lancement réunissant près de 200 personnes,
- une journée de redécouverte du territoire,
- 6 ateliers thématiques avec la population, experts extérieurs, acteurs locaux spécialisés mobilisant 500 personnes.

Parallèlement, un diagnostic socio-économique a été réalisé en interrogeant une quarantaine de responsables locaux sur les atouts et faiblesses du territoire.

La démarche s'est achevée par la rédaction d'un livre blanc suite à un concours organisé auprès des collégiens et lycéens.

LA PARTICIPATION AU CŒUR DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Les projets d'aménagement et de développement concernent les grands projets communautaires, du projet global à l'élaboration des quartiers, de zones d'activités, de lotissements,...

Il est primordial d'associer les différents acteurs locaux sur ces projets, car ces derniers ont une influence directe sur leurs quotidiens.

Il est donc important que toute la population partage et s'approprie le projet, en pouvant s'exprimer tout au long de son élaboration.

Nancy Grand Cœur installe son conseil de gouvernance

Pour répondre à cette question André Rossinot - Maire de Nancy a installé le 12 octobre 2010, le Conseil de gouvernance de l'EcoQuartier de Nancy Grand Cœur aux côtés de Sophie Boissard - Directrice générale de Gares & Connexions.

Dans l'objectif d'imaginer la qualité de vie de demain des quartiers gare, l'EcoQuartier Nancy Grand Cœur va se construire de concert avec tous les acteurs du quartier gare : élus, partenaires institutionnels, mais aussi les associations, les habitants, commerçants et voyageurs. Cette démarche de pilotage et d'élaboration collective souligne l'importance de la coproduction et évoque une volonté d'un lieu ouvert au public et donc ouvert au débat.

LA PARTICIPATION AU CŒUR DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

Les services publics regroupent, l'assainissement, l'eau, l'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, les transports, les permis de construire, etc....

La population est coresponsable et coproductrice de son environnement quotidien. En ce sens, elle doit être partie prenante de sa gestion. En faisant part de son expertise d'utilisateur, mais aussi en transmettant ses attentes au pouvoir public afin que celui-ci les prenne en compte, elle contribue activement à la vie communautaire de l'agglomération.

En juin 2008, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a mis en place une commission consultative des services publics pour examiner et donner son avis sur les rapports annuels des délégués (TAMM, SAREMM, HAGANIS,...). Cette commission associe les usagers des services, associations et élus.

Les commissions consultatives des services publics vont être directement associées à la gestion, au contrôle et à l'amélioration des services publics locaux.

En balade à Metz Magny avec le comité de quartier



Traditionnellement, les rencontres entre membres des comités de quartier et élus se font à travers de longues réunions d'échanges ou les premiers font part de leurs revendications et propositions aux seconds.

En mai 2010, le comité de quartier de Metz Magny a souhaité innover en se rendant directement sur le terrain avec les élus afin de partager les constats et échanger sur les solutions à mettre en place pour améliorer les aménagements urbains de leur quartier.



LA PARTICIPATION AU CŒUR D'UNE ÉVALUATION PARTAGÉE

Prévoir systématiquement une évaluation du projet avec le citoyen quand celui-ci a été associé à la définition du projet.

Il s'agit d'une boucle permettant une évaluation partagée, profitable aux techniciens et aux élus, qui peuvent ainsi avoir un autre regard.

À cette occasion, il est nécessaire d'élaborer un suivi par tous, tout au long du projet, et d'associer les différents acteurs au pilotage de ce dernier. Le pilotage partagé, quant à lui permet de comparer ce qui est réalisé avec le prévisionnel, éventuellement de réviser les plannings et les actions.

Cela amène une notion de temporalité, visant l'amélioration continue. Seul l'usage dans la durée permet d'infirmer ou de confirmer certains choix.

Une démarche de projet se découpe en plusieurs étapes, comme vous pouvez le constater sur le schéma ci-joint. Il est essentiel d'y associer tous les acteurs locaux à chacune d'entre elles, en n'oubliant pas l'évaluation partagée qui apporte une plus-value, un regard neuf.

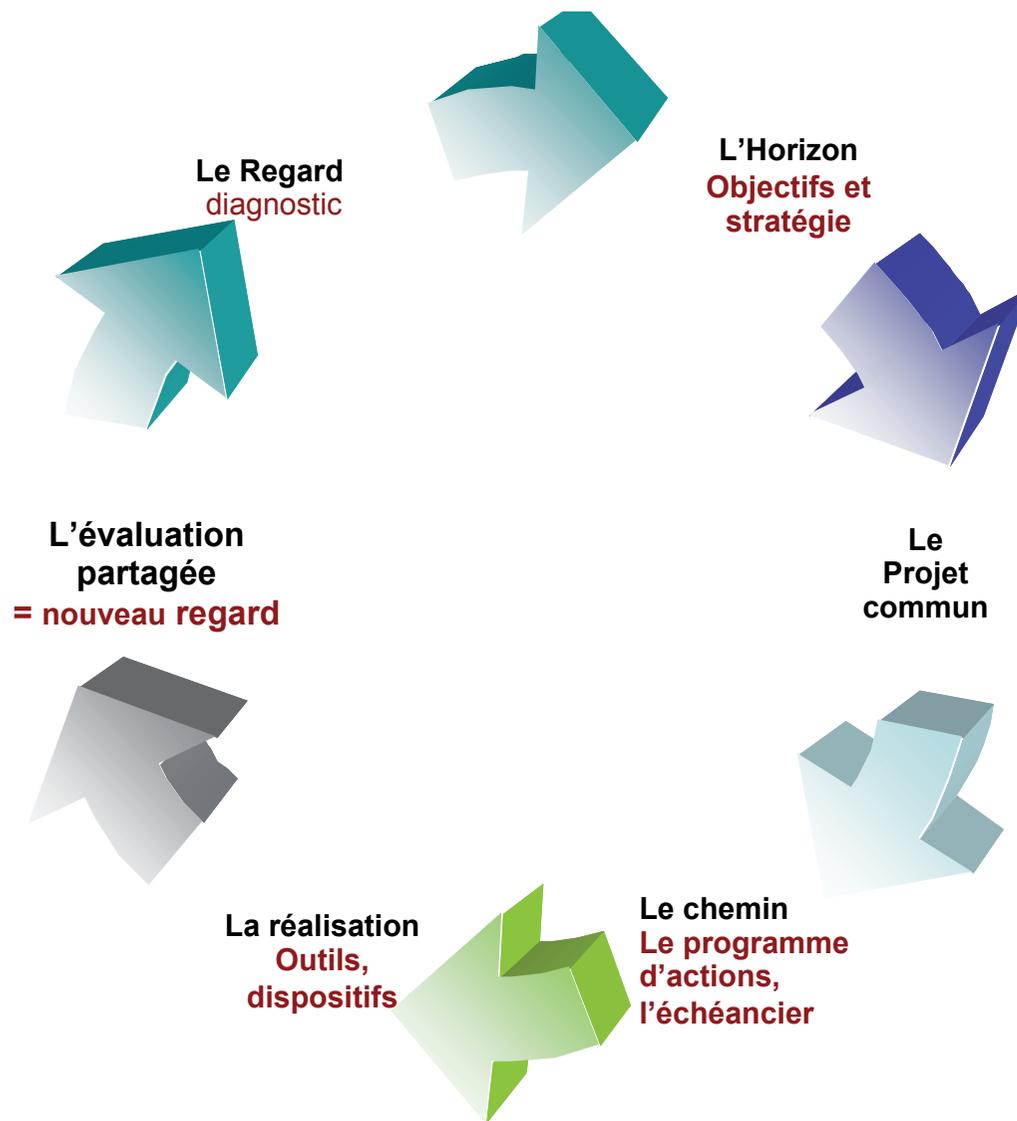
La Communauté de communes des Trois Vallées évalue son action



La Communauté de communes des Trois Vallées (CC3V) a réalisé une charte de territoire valant agenda 21 pour la période 2009-2014.

Pour réaliser ce document, les élus ont souhaité commencer par évaluer son action actuelle à travers le prisme du développement durable. Cet auto-diagnostic a été réalisé par des groupes de travail mêlant élus, techniciens de la collectivité, population et partenaires (PNR de Lorraine, Pays du Val de Lorraine, etc.), grâce à un outil très visuel et interactif : Trajectoires vers le développement durable pour les Entreprises et les Territoires (trajET DD). Grâce à ce travail, les élus ont pu définir leurs axes de développement pour l'avenir. Sur cette base, le groupe participatif a pu faire des propositions d'actions à mettre en œuvre. Pour chacune des actions retenues au final, des critères d'évaluation ont été définis, chaque année, les services les renseignent pour les présenter à un Comité d'évaluation participatif, qui peut alors avoir une réelle visibilité sur l'effectivité et l'efficacité des actions mises en place.

LES ÉTAPES D'UN PROJET



DE LA RÉFLEXION À LA CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DE METZ METROPOLE

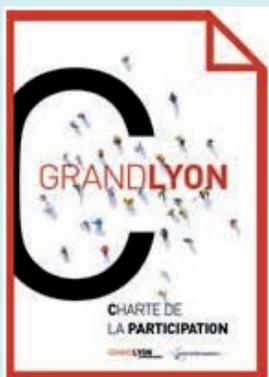
L'objectif de cette réflexion préalable est de partager un langage et une ambition commune avec le plus grand nombre : élus, services, membres du CODEV mais aussi habitants et associations.

Mais il s'agit aussi de mettre en mouvement cette nouvelle participation, de l'appliquer dès aujourd'hui à la politique de Metz Métropole. Persuadé que la démocratie ne se décrète pas mais s'apprend, se pratique, se diffuse petit à petit, le Conseil de développement durable souhaite proposer aux élus et aux services de Metz Métropole de co-construire une démarche d'amélioration continue sur ce thème. Ensemble nous pourrions d'ors et déjà identifier les projets de Metz Métropole sur lesquels élus, techniciens et membres du CODEV s'accorderaient pour réfléchir ensemble au meilleur moyen de mettre en œuvre la participation.

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES PAR L'ATELIER

Des agglomérations se sont déjà engagées au côté de leur Conseil de développement pour améliorer la participation citoyenne !

Le Grand Lyon



Dans le cadre de la démocratie participative, le Grand Lyon cherche à développer une culture, une pratique de la concertation au-delà de son cadre légal et obligatoire afin d'améliorer l'écoute et la prise en compte des avis des citoyens. Signe fort

de cette implication pour un dialogue renforcé avec les citoyens, le Grand Lyon a adopté une Charte de la participation citoyenne. Votée le 19 mai 2003 par le Conseil de communauté et signée le 11 juillet 2003, lors de la séance plénière du Conseil de développement, elle précise les orientations et les engagements en matière de concertation et de valorisation de la participation citoyenne.

La Communauté Urbaine de Bordeaux



La CUB a demandé au Conseil de développement durable de rédiger la charte de la participation qui s'appliquera ensuite dans les démarches de participation mises en œuvre par la Communauté urbaine. Le groupe s'est plus précisément fixé comme objectif d'opérer un changement fondamental dans la manière de penser l'action sur le territoire, et notamment d'y exercer la citoyenneté. C'est dans cet esprit qu'ont été posés deux principes de départ majeurs. D'une part, la participation se conçoit ici comme un complément et non comme un contre-pouvoir à la démocratie représentative. D'autre part, il est impératif d'accepter le caractère expérimental de cette charte et les incertitudes inhérentes à cette démarche.

BIBLIOGRAPHIE

APPORTS THÉORIQUES SUR LA PARTICIPATION

BACQUÉ Marie-Hélène, BLANC Maurice, HAMEL Pierre, SINTOMER Yves, 2005, « Éditorial : Ville, action citoyenne et débat public », *Espace&Sociétés*, 123, p. 7-19.

<http://www.espaceetsocietes.msh-paris.fr/123/intro.html>

Ces travaux de recherche sur la participation ouvre le questionnement sur la spécificité du débat public, sur la genèse historique des dispositifs.

Servain Pierre « Instances de quartier, 2003, « Information », « consultation », « concertation »: une différenciation démagogique ? », *Territoire*, 435.

<http://www.adels.org/territoires/435.htm>

Questionnement sur les différents niveaux de la participation, et plus précisément sur leurs utilisations du point de vue des élus et de celui des citoyens. Est ce le même ?

RECUEIL ET ANALYSE D'EXPÉRIENCES

FAYET Véronique, GENEST Sébastien, 2010, « Rapport de la mission Mobilisation citoyenne et sociale », Ministère de l'environnement et du développement durable.

Commande du Ministère de l'environnement et du développement durable qui établit un état des lieux de ce qui existe, et de ce qui est à améliorer.

2009, « La participation citoyenne », *Développement social*, Vol.10, N°1.

<http://www.inspq.qc.ca/developpementsocial/parutions.asp?p=3>

Ce numéro spécial sur la « participation citoyennes » d'une revue québécoise revient sur une définition, des méthodes et des exemples de mise en place.

HAMMAN Philippe, BLANC Christine, 2009, *Sociologie du Développement Durable Urbain. Projet et stratégies métropolitaines françaises*, EcoPolis.

Analyse sociologique des dynamiques du Développement Durable en comparant six villes de France. Ce livre se définit comme un outil de référence.

1 999, « Les initiatives locales », Territoires, 399 bis.

<http://www.adels.org/territoires/399bis.htm>

Recensement dans 25 villes d'actions sur la participation.

Documents de cadrage au niveau national :

Loi Voynet Loi l'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005628113&dateTexte=vig>

Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005630252&dateTexte=20100429>

Loi relative à la Démocratie de Proximité :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000593100>

Le cadre de référence des agendas 21 :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=1507

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Agenda_21_4p_WEB_17-11-09.pdf

EXPÉRIENCES DE TERRITOIRES

Charte de la participation du Grand Lyon :

http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/vie_democratique/charte_part.pdf

Rapport d'activité du conseil de développement de la communauté urbaine de Bordeaux :

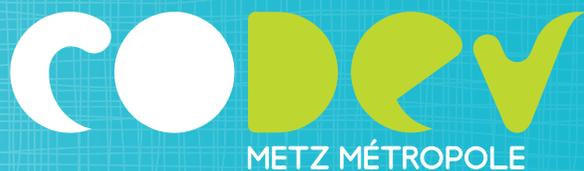
http://www.lacub.com/C2D/Rapport_activite_2009_C2D.pdf

Réflexions sur la participation (note de Claire EISELÉ)

COMPTE-RENDUS DES PRECEDENTS ATELIERS :

<http://www.metzmetropole.fr/site/codev.php>

RÉFLEXIONS PRÉALABLES À L'ÉLABORATION DE LA CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DE METZ MÉTROPOLE



L'idée de mettre en place une Charte de la participation citoyenne est née des réflexions de l'atelier « Qualité de vie » mis en place pendant la première année d'existence du Conseil de Développement Durable de Metz Métropole.

Co élaborée par les membres du CODEV, les élus de Metz Métropole et les services de l'agglomération, cette charte témoignerait de l'engagement de la collectivité de mettre le Citoyen au cœur du processus d'élaboration des projets.

L'objectif est d'encourager toutes les formes de la participation citoyenne c'est-à-dire de créer les conditions favorables à l'engagement de chaque citoyen pour qu'il devienne auteur et acteur dans la vie de la cité, dans la vie publique, autrement que par le simple devoir électoral.

Parce qu'ils sont convaincus que la garantie de la démocratie passe par l'implication de tous dans la vie locale, les auteurs ont voulu afficher leur détermination et vous invitent à saisir cette opportunité pour permettre à chacun d'apporter sa propre pierre à l'édifice démocratique local.

Nous co-construirons ainsi la métropole durable de demain.

Salvatore La Rocca

Vice-Président du Conseil de Développement Durable de Metz Métropole